REGLEMENT TRAIL DU FORT DE BRON 2026

1. L'épreuve nommée le Trail du Fort de Bron aura lieu le Samedi 19 décembre 2026. Le départ sera donné niveau du parking du Fort de Bron (chemin vieux) , l'arrivée se faisant au même dendroit, le parcours se déroulant intégralement sur la promendae autour du Fort est dans les installations du fort et de l'accrobranche Parc A ventures de Bron.

2.Courses

- Le Trail du Fort de Bron (10,200KM)
- La Corrida du Fort de Bron (5,100 KM)
- La course BENJAMINS (2014 ET 2015) et MINIMES (2012 ET 2013) : 1900 mètres
- La course EVEILS (2018 A 2020) et POUSSINS (2016 ET 2017) : 1500 mètres

3. **Limites de participation :**

- Le Trail du Fort de Bron (10,200KM) – à partir de Cadets (2011) – 400 premiers inscrits
- La Corrida du Fort de Bron (5,100 KM) – à partir de Cadets (2011) – 400 premiers inscrits
- La course BENJAMINS (2014 ET 2015) et MINIMES (2012 ET 2013) – 200 inscrits
- La course EVEILS (2018 A 2020) et POUSSINS (2016 ET 2017) – 200 inscrits

4. Horaires :

Le Trail du Fort de Bron (10,200KM) – départ 9H00

- La Corrida du Fort de Bron (5,100 KM) – départ 10H00
- La course BENJAMINS (2014 ET 2015) et MINIMES (2012 ET 2013) – départ ~~11H00~~ voir flyer
- La course EVEILS (2018 A 2020) et POUSSINS (2016 ET 2017) – départ ~~11H15~~ voir fyer

5. Inscriptions et droits d'inscription du Trail du Fort de Bron

Il n'y aura que des engagements en ligne. Pas d'inscription le jour même.

L'ouverture de la plateforme d'inscription se fera le vendredi 16 octobre 2025.

- Le Trail du Fort de Bron (10,200KM) : 16 EUROS

16€ jusqu'au 22 novembre, 20€ jusqu'au 17 décembre à 23H59.

- La Corrida du Fort de Bron (5,100 KM) – 12 EUROS

12€ jusqu'au 22 novembre, 16€ jusqu'au 17 décembre à 23H59.

- **Les courses enfants sont toutes à 2€**

En cas de forfait d'un athlète, et quel qu'en soit le motif, les droits d'inscription resteront acquis à l'organisateur.

Un cadeau souvenir du TRAIL DU FORT DE BRON sera offert à tous les inscrits.

6. Certificat médical

Toute participation à la compétition est soumise à la remise obligatoire par les participants à l'organisateur soit :

- du numéro de licence Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' »' J'aime Courir , délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date du 1er Mars 2026.

- La FFA a mis en place début 2024 une plateforme qui permet de valider un « Parcours Prévention Santé » ce qui remplace le certificat médical. Il faut valider votre parcours Prévention Santé et nous remettre le PDF du PPS.

Ci-après le lien :

https://pps.athle.fr/

Pour les personnes mineures :

D'un questionnaire relatif délivrée par la FFA depuis sa plateforme en ligne https://pps.athle.fr/ sous format papier, digital, électronique, numéro ou de type QR Code en fonction du choix de l'organisateur. Cette attestation est à réaliser le jour de l'inscription et sera valable jusqu'à la date de la manifestation ou de la compétition.

7. Retrait des dossards

Vendredi 18 décembre 2026 de 14h00 à 17h00 et samedi 19 décembre 2026 de 8H00 à 9H00 au Fort de Bron, chemin Vieux , 69500, BRON.

8. Accompagnateurs

Il est interdit d'être accompagné(e) sur le circuit par quelque moyen que ce soit sous peine de disqua
Il sera également interdit aux spectateurs de rentrer dans le Fort de Bron.

9. : Ravitaillement

Il y aura un ravitaillement à l'arrivée.

10.Prix

Seront récompensés et invités à monter sur le podium:

Les trois premières du classement scratch femmes et les trois premiers du classement scratch hommes.

Les trois premier(e)s de la course Benjamin(e)s et Minimes garçons et filles

11. Protocole d'arrivée.

Une remise des récompenses sera faite à 11h30 .
Le protocole sera suivi d'un tirage au sort avec votre numéro de dossard avec des lots à gagner.

12.Vestiaires et consignes

Des vestiaires et consignes seront à votre disposition à l'intérieur de Fort de Bron.

13. Assurance

En sa qualité d'organisateur, l'A.S.U.L. Bron a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile de l'organisation, ainsi que la responsabilité civile des non licenciés participants auprès de la MACIF, les licenciés bénéficiant des garanties accordées par la MAIF liée à leur licence.

14.Parkings

Merci de privilégier les transports en commun (arrêt de TRAM T2 et T5 à 5 minutes à pied) ou le vélo (parking à Vélo à votre disposition dans le Fort)

3 parkings voiture pourront vous accueillir à 10 minutes de marche :

- Le parking du lycée Jean Paul Sartre
- Le parking derrière la mairie de Bron
- Parking de l'espace Albert Camus

Il n'y aura aucune possibilité de parking au niveau du Fort de Bron.